



**Liminaire CGT
CSAL DRFIP44
07 octobre 2025**

Monsieur Girault,

Au vu des circonstances exceptionnelles, et donc à titre tout aussi exceptionnel, c'est au haut fonctionnaire de l'État que nous souhaitons nous adresser en premier lieu. Pour lui faire part de l'inquiétude palpable qui traverse toute la société, dont la communauté DGFIP, face à l'accumulation d'événements qui mettent à mal les institutions **de ce pays** et la démocratie.

Sans dramatiser plus qu'il n'en est besoin, le **spectacle désolant d'un pays** qui n'est plus ou mal gouverné, où l'entre soi d'une petite caste technocratique et politique semble nous entraîner avec une joie malsaine vers le chaos, nous alarme. Un pays où la probité et l'honnêteté ne sont plus des conditions nécessaires pour exercer des responsabilités ministérielles est un pays en plein naufrage. Ne dit-on pas que le poisson pourrit toujours par la tête ?

Un pays où les forces de l'ordre tabassent des manifestants pacifiques protestants contre un génocide est un pays qui a perdu le sens commun, le sens de l'humanité. On pense en particulier à notre camarade toulousain qui a fini aux urgences la semaine dernière pour se faire recoudre le cuir chevelu suite à un coup de matraque. Et ce matin encore, nos 7 camarades de Cordemais déjà poursuivis en disciplinaire dans le cadre de la lutte menée pour la sauvegarde et la transformation de la centrale électrique, ont été interpellés à leur domicile ce matin par la gendarmerie pour être placés en garde à vue. Certains n'étant pas chez eux se sont vus convoqués. Cette criminalisation de l'action syndicale est insupportable. C'est un nouveau pas franchi du pouvoir autoritaire contre les travailleur.ses et contre tout contre pouvoir et action militante.

Quoique l'on pense du succès relatif des trois journées de mobilisation de cette rentrée sociale 2025, la colère gronde et ce n'est pas le spectacle affligeant qui se déroule depuis hier qui va apaiser les choses. Bref, vous allez me répondre que l'on sort du cadre de ce CSAL, et pourtant, tout nous ramène à notre champ professionnel. **Impossible par exemple** de ne pas faire le lien quand on parle du manque de probité **avec les conditions de l'attribution du marché de notre PSC à l'opérateur Alan**. Le seul soupçon de passe-droit, de magouille dans cette attribution est une rupture du lien de confiance déjà bien distendu entre le ministère et ses agents. En découle aussi dégoût, mépris et colère.

Impossible non plus de ne pas dénoncer la gabegie d'argent public exercé par un état dysfonctionnel. Une enquête de commission des Finances a porté sur les aides aux entreprises et les quelques extraits qu'on peut voir sont assez effarants. Un livre écrit par deux journalistes du Nouvel Observateur dénommé Le Grand Détournement a repris les travaux de cette enquête parlementaire, les a complétés et vient de mettre à jour l'ampleur du problème. Ce sont les mêmes journalistes qui avaient dénoncé la gabegie et le coût des cabinets de conseil comme MC Kinsey et aussi l'entre soi dans les administrations.

Les responsables des derniers gouvernements, ces deux dernières décennies, ont aimé répéter que la France est le pays le plus taxé du monde sans se rendre compte que cette affirmation a un effet délétère sur la population quand dans le même temps les services publics se dégradent, voire disparaissent dans certaines régions à cause des coupes budgétaires. Dans l'esprit de nos gouvernants et de la classe politique en général, les dépenses publiques, ce sont les pensions, les traitements des fonctionnaires, les prestations sociales, **mais ils oublient de dire aussi qu'en 2023 la somme de 270 milliards d'euros a été reversée sous forme de déduction de charges sociales, de crédit d'impôt, de subvention et d'aides à l'emploi aux entreprises** et que ce sont souvent les plus grands groupes boursiers qui les perçoivent grâce à leurs cabinets de conseil, d'avocats fiscalistes dans le meilleur des cas, quand il ne s'agit pas du simple résultat d'une campagne de lobbying.

On y apprend que les hauts fonctionnaires de Bercy sont incapables de démontrer à la représentation nationale l'efficacité des 90 milliards d'euros versés sous la forme de plus de 2 200 subventions. La raison est simple, on verse l'argent sans s'interroger, sans juger de l'efficacité de ces mesures, sans aucun contrôle à posteriori. On pourrait faire de même avec les 80 milliards du CICE pour lequel des économistes de renom expliquent que ce crédit d'impôt profite plus au grand groupe du CAC 40 et à ses actionnaires qu'à la réduction du chiffre du chômage.

D'autres économistes dénoncent le fait que l'exonération des charges sociales a pour effet délétère d'être une véritable trappe à bas salaire. On pourrait poser le même type de question et l'intérêt du crédit d'impôt recherche pour une partie des entreprises. Le seul intérêt de ces mannes au niveau de l'emploi est la multiplication des cabinets spécialisés pour dénicher ces effets d'aubaine. Nous assistons à une dérive inacceptable de l'utilisation par l'état des recettes fiscales et l'exemple le plus flagrant reste la TVA qui en 2018 servait au budget de fonctionnement de l'État pour 92,6 %. En 2023, selon les auteurs de ce livre le pourcentage est passé à 46 %. Tout est dit.

À ce tableau, on pourrait aussi rajouter la confirmation d'un énième scandale financier. **Les CumExFiles** ont été découverts encore une fois par un consortium de journalistes en 2018 et non par une administration fiscale. On rappelle que l'arnaque consiste à acheter et revendre des actions autour du jour de versement du dividende, si vite que l'administration fiscale n'identifie plus le véritable propriétaire. Un consortium de journaux européens dont Le Monde a démontré le mécanisme de cette fraude inventée par des traders des banques qui ont opéré en bande organisée dans 11 États européens qu'ils ont volés en toute impunité. Jusque-là, les 6 banques françaises incriminées par le Pôle National Financier parlaient d'optimisation fiscale.

La semaine dernière, soit 7 ans après, le Crédit Agricole, pour s'éviter un procès, vient d'accepter cette semaine de payer 88,2 millions d'euros d'amende et reconnaît de facto que c'est bien une fraude fiscale organisée et non de l'optimisation fiscale. Rappelons que les conseils d'administration des grandes françaises sont remplis d'anciens hauts fonctionnaires de Bercy comme la Banque de France d'ailleurs. Qu'en toute logique ce genre de fraude devrait relever du pénal car le préjudice s'élèverait à plusieurs dizaines de milliards d'euros pour l'État français. Le futur gouvernement cherche des pistes de réduction de dépenses publiques, en voilà quelques unes. Il suffirait aussi que les dirigeants des banques françaises fassent à minima leur travail dans le respect des lois de la République. On comprend mieux pourquoi les 500 plus grandes fortunes de France ont vu leur patrimoine multiplié par 9 depuis deux décennies tout en ayant été percutées par deux crises financières systémiques et une pandémie. Pour vérifier nos dires, il suffit de prendre le classement du journal Challenges.

Ce n'est pas l'annonce démagogique sur la suppression des avantages des anciens premiers ministres (chauffeur, sécurité etc...) ayant un impact très symbolique sur les dépenses publiques qui calmera le sentiment d'injustice de la population et l'impression d'être pris collectivement pour des imbéciles. Cette injustice, ce mépris sont les principaux catalyseurs des jacqueries fiscales et sociales. Les agents de la DRFiP 44, eux, s'occupent de recouvrer et d'assoir les impôts des particuliers, des artisans, des entreprises de ce département, pas du CAC 40, pas des banques, pas des multinationales.

La grande majorité de ces citoyens, eux, paient leurs cotisations, leurs taxes diverses et variées. Ces informations sont diffusées, sont reprises sur les réseaux sociaux. Elles encouragent, elles génèrent de la colère, et nous agents de base la prenons parfois de plein fouet car nous représentons l'État, au quotidien et en proximité. On parle de ras-le-bol fiscal, nous préférons parler du non-consentement fiscal et ce sont ces pratiques trop souvent minorées puis oubliées qui l'alimente.

Dans ces conditions, en tant que syndicalistes et agent·e·s des Finances publiques, il nous paraît urgent de débattre de la justice fiscale dans ce pays. Dans ce cadre, la CGT Finances publiques a commencé une série de publications vulgarisant la fiscalité : qui paie quoi ? La taxe Zucman, la fiscalité sur les héritages... Influencer sur le débat public en espérant influencer sur de prochains législateurs !

Mais la justice fiscale, cela passe aussi par une administration en état de fonctionner correctement ce qui est de moins en moins le cas. Les pénuries critiques d'emplois entravent notre action, aggravés par un « managisme » vertical et infantilisant qui tend à se développer, touchant en premier lieu les cadres sup' pour ensuite redescendre en pluie fine jusqu'au plus petit agent. Et nous reviendrons plus après sur les dossiers du jour (fin des PCE, fusion des SIE nantais), mais la méthode de « concertation » retenue est loin de satisfaire les collègues. Au prétexte de les écouter lors d'ateliers participatifs, les projets restent nébuleux jusqu'au dernier moment, vous permettant ainsi d'imposer votre point de vue et de valider à bon compte vos décisions. Et ce ne sont pas les documents présentés lors de ce CSAL qui sont de nature à nous éclairer plus avant.

Autre méthode que vous employez, ne pas consulter les instances sur des sujets pourtant qui en relèvent. Ainsi, le changement de doctrine de l'AJV qui passe en douce au gré des affectations non pourvues au premier septembre. Ou plus embêtant encore, l'introduction de l'IA par le biais d'une « expérimentation ». Nous avons découvert ce dernier élément via un appel au volontariat sur Ulysse 44. Rappelons que l'introduction d'une nouvelle technologie susceptible d'avoir des conséquences sur l'emploi ou les conditions de travail doit être examiné dans les instances. Nos camarades CGT du Conseil Régional pays de Loire ont fait un référé en ce sens, pour exiger l'examen de l'introduction dans l'IA dans leurs services. Il est vrai que leur collectivité n'use pas de langue de bois et explique benoîtement qu'il s'agit notamment de pouvoir supprimer des emplois. **C'est pourquoi, nous souhaitons que l'expérimentation de l'IA à la DRFiP 44 soit suspendue avant un examen contradictoire de cette introduction par les représentant.es du personnel.**